

Dossier de presse

Développement Durable

09/11/2015

Sommaire

Communiqué de presse : L'AP-HP et l'ADEME signent un accord-cadre en faveur du développement durable	3
Le volet « Développement Durable » du projet d'établissement 2015/2019 de l'AP-HP adopté par les instances	5
L'AP-HP participe au programme Streamer (2013-2017) relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments hospitaliers et financé par l'Union Européenne	9
A l'occasion de la COP21, table ronde internationale le 3 décembre 2015 avec l'association Health Care Without Harm	10
A l'occasion de la COP21, conférence sur le changement climatique et la santé le 4 décembre 2015	11
A propos de l'AP-HP et chiffres clé	12

Communiqué de presse :

L'AP-HP et l'ADEME signent un accord-cadre en faveur du développement durable

Martin Hirsch, directeur général de l'AP-HP et Bruno Lechevin, président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ont signé lundi 9 novembre 2015 un accord-cadre pour une durée de 3 ans. A quelques jours du lancement de la conférence Climat à Paris, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'engage ainsi résolument dans une démarche citoyenne en formalisant une stratégie en faveur du développement durable et de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle s'appuiera sur l'expertise et l'expérience de l'ADEME - au travers de sa direction régionale Ile-de-France - pour la mise en œuvre de ses projets.

Avec cet accord-cadre, l'AP-HP s'engage sur des projets liés aux bâtiments (mise en œuvre de la Haute Qualité Environnementale appliquée au domaine hospitalier), à la baisse de la consommation d'énergie, aux déplacements ou à la diffusion du savoir et de la connaissance, afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

L'AP-HP est concernée dans son ensemble, avec les particularités liées à son activité : le soin mais également l'administration et la logistique. Les plans d'actions seront déclinés localement au sein des 39 hôpitaux du CHU. Ils devront concourir à réduire l'empreinte environnementale de l'AP-HP et à améliorer la qualité de vie au travail des personnels et la prise en charge des patients. Les actions devront être réalistes économiquement mais aussi en matière de déploiement opérationnel, mesurables à l'échelle du plan stratégique de l'AP-HP pour la période 2015/2019 et reposer sur un calendrier réaliste et des indicateurs pertinents.

La coopération portera principalement sur les domaines suivants pour lesquels l'ADEME apporte à l'AP-HP son expertise et son expérience (rédaction de cahiers des charges, proposition de bureaux d'études reconnus, avis sur les travaux menés, concours financier à certains des projets) :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** : l'AP-HP s'engage à suivre et à mettre en place un programme d'actions pour limiter les émissions de GES. Une évaluation du bilan carbone sur l'énergie grise d'une opération de reconversion d'un bâtiment hospitalier pourra être réalisée.
- **Haute Qualité Environnementale appliquée au domaine hospitalier** : l'AP-HP développera une politique architecturale répondant à la Haute Qualité Environnementale tant dans le neuf que dans l'ancien, à entrer dans une démarche d'amélioration de la performance des enveloppes de ses bâtiments, à mettre en place un programme d'actions permettant de choisir des produits de construction dont l'impact environnemental et l'impact sanitaire sont limités.
- **Énergie** : l'AP-HP diminuera et optimisera sa consommation d'énergie, et aura recours autant que possible à des sources d'énergies renouvelables comme la biomasse. Le potentiel géothermique des sites de l'AP-HP, le principe de façade active ou l'audit énergie de bâtiments hospitaliers pourront être étudiés.
- **Économie circulaire et déchets** : l'AP-HP favorisera la prévention de la production de déchets, amplifiera le tri sélectif et le développement de nouvelles filières, et veillera à la prévention du gaspillage alimentaire et à la valorisation des bios déchets alimentaires.

- **Mobilité et transports** : l'AP-HP valorisera l'utilisation des transports en commun et des technologies de déplacement les plus propres. Il pourra par exemple s'agir d'optimiser les transports inter-hospitaliers, de mettre des solutions de mobilité durable (dont le covoiturage) à disposition des agents de l'AP-HP, de réduire l'impact environnemental du parc automobile par le déploiement de véhicules décarbonés ou de mettre en œuvre un Plan de Mobilité des agents de l'APHP.
- **Formation initiale et continue des agents hospitaliers** : l'AP-HP s'engage à promouvoir un volet dédié au Développement Durable dans les cycles de formation initiale et continue.
- **Communication et diffusion du savoir** : l'AP-HP favorisera les démarches de sensibilisation environnementale. Il pourra s'agir de sensibilisation aux enjeux de la mobilité durable et de la maîtrise de l'énergie ou d'actions destinées à limiter le recours aux substances dangereuses pour l'environnement et à limiter la consommation de ressources naturelles en matière d'impression de documents.

En parallèle, l'AP-HP a adopté les volets « développement durable » et « logistique » de son projet d'établissement pour la période 2015/2019.

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

A propos de l'AP-HP : L'AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension européenne mondialement reconnu. Ses 39 hôpitaux accueillent chaque année 7 millions de personnes malades : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile. Elle assure un service public de santé pour tous, 24h/24, et c'est pour elle à la fois un devoir et une fierté. L'AP-HP est le premier employeur d'Ile de-France : 95 000 personnes – médecins, chercheurs, paramédicaux, personnels administratifs et ouvriers – y travaillent. www.aphp.fr

Contact presse

Service presse ADEME : Salima Djeziri – 01 58 47 91 46 – salima.djeziri@havasww.com

Service presse AP-HP : Anne-Cécile Bard - service.presse@aphp.fr – 01 40 27 37 22



Le volet « Développement Durable » du projet d'établissement 2015/2019 de l'AP-HP adopté par les instances

Le projet d'établissement 2015-2019 confirme l'engagement de l'AP-HP dans la responsabilité environnementale. Le volet du projet d'établissement dédié au Développement Durable est coordonné avec les autres volets du projet d'établissement. Il se veut pragmatique et opérationnel. Il concerne toute l'institution, des groupes hospitaliers aux directions du siège, des services centraux et généraux, des services de soins aux structures logistiques et administratives. Il a l'objectif d'associer l'ensemble du personnel à la réduction de l'impact environnemental de l'AP-HP et au développement de sa responsabilité sociale. Il est également pleinement inséré dans son environnement et en phase avec les politiques environnementales conduites par la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France.

Le volet Développement Durable du projet d'établissement 2015/2019 de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a été approuvé par son Conseil de surveillance le 24 septembre 2015.

Il concerne huit domaines et s'incarne plus particulièrement dans trois projets transversaux :

HUIT DOMAINES D'ACTION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La transition énergétique

L'AP-HP consomme plus de 1 000 GWh d'énergie et 4 000 000 m³ d'eau par an, soit une facture énergétique annuelle comprise entre 90 et 100 M€. L'objectif est une réduction de la facture énergétique de 20% entre 2013 et 2019 et le respect des nouvelles réglementations environnementales inscrites dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Un plan d'actions d'économies d'énergie visant à une meilleure efficacité énergétique sera mis en place d'ici fin 2015 et sera décliné par groupe hospitalier courant 2016.

Le recours aux énergies renouvelables et de récupération : 30% de la consommation d'énergie thermique de l'AP-HP a été d'origine renouvelable et de récupération en 2014, les sites parisiens étant raccordés au réseau de chauffage urbain parisien (CPCU) et une centrale d'énergie biomasse ayant été mise en service en 2014 à l'hôpital Avicenne. L'AP-HP continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'utilisation de moyens de production d'énergie alternatifs. Seront étudiées les possibilités et les conditions de priorisation du recours au raccordement à des réseaux de chauffage urbain vertueux, à la géothermie et à la biomasse.

15 000 tonnes par an de CO₂ pourraient être économisées si l'on fait référence aux résultats obtenus à Avicenne.

La certification HQE : L'AP-HP a décidé de faire certifier ses opérations immobilières stratégiques selon les critères HQE (Haute Qualité Environnementale). Seront concernées les opérations :

- de reconversion du bâtiment hospitalier Picpus,
- RBI (bâtiment réanimations – blocs opératoires – Interventionnel) de l'hôpital Henri Mondor,
- le « nouveau » Lariboisière,
- le futur Hôpital Nord
- le bâtiment dédié aux Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)/ Soins Longue Durée (SLD) de l'hôpital Sainte-Périne.

Les projets d'investissement plus modestes, sans être certifiés, devront tendre vers une démarche HQE.

Les déplacements des professionnels

L'AP-HP souhaite faciliter l'usage d'autres moyens de transport que la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail de ses agents, optimiser les déplacements intra-Groupe Hospitalier et intra-AP-HP et réduire ainsi l'impact carbone de l'institution par l'utilisation d'un parc propre.

26 sites réaliseront leur Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) d'ici 2016. L'usage des nouveaux modes d'accès au covoiturage sera promu.

Les déplacements intra-GH et intra-AP-HP seront optimisés et organisés en développant les visioconférences, en favorisant le covoiturage professionnel, en adaptant les véhicules aux usages, en finalisant et en mettant en œuvre la charte du télétravail de l'encadrement.

Un plan d'investissement de véhicules propres sera déployé (PIVP) notamment au bénéfice de la flotte de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) qui représente plus de 50% des 630 berlines exploitées par l'AP-HP. L'usage des infrastructures propres existantes sera encouragé : Vélib, Autolib Un réseau de bornes de charge sera installé (bornes déjà opérationnelles à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière).

Les transports de biens

L'objectif est de simplifier, contrôler, maîtriser et harmoniser l'ensemble des circuits et des flux concernés. L'impact carbone de cette activité en sera réduit. Le recours à un parc propre adapté à ces usages logistiques variés confortera cette réduction.

Les achats éco responsables

Si cette dimension est d'ores et déjà intégrée dans les marchés conclus par l'AP-HP, une politique centrale reste à formaliser conformément au plan national d'action pour les achats durables (PNAAD) 2015-2020, qui fixe des objectifs précis.

La gestion des déchets

Les déchets produits en 2014 par l'AP-HP s'élèvent à 38 500 tonnes :

- 31 200 tonnes de déchets assimilés à des ordures ménagères (DAOM) pour un coût de traitement de 4 M€
- 7 300 tonnes de déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) pour un coût de 4,9 M€

Tous les déchets produits à l'hôpital, à l'exception de l'amiante et des produits radioactifs faisant l'objet d'une réglementation spécifique déjà mise en œuvre, sont concernés. Il s'agit de réduire leur impact environnemental en agissant préventivement, en organisant et en développant des filières de valorisation et en respectant la réglementation et les politiques nationales.

L'hygiène des locaux

Améliorer l'hygiène des locaux est une composante essentielle de l'offre de soins et de l'amélioration de la qualité, puisque cette action participe des mesures destinées à améliorer l'état de santé et le confort des patients. C'est une nécessité dans la prévention des infections nosocomiales. Le versant logistique de ce domaine recouvre la mise en œuvre,

L'organisation et le suivi des prestations de nettoyage et de bio nettoyage des bâtiments. A l'AP-HP, 85% du nettoyage des sites est aujourd'hui sous-traité.

L'objectif est aussi de promouvoir la formation des acteurs en hygiène hospitalière aux exigences du développement durable, d'introduire de nouvelles technologies moins polluantes et moins consommatrices d'énergie, de développer des clauses d'insertion sociale opposables aux prestataires, de promouvoir la mise en place de plans qualité – santé et sécurité au travail pour les agents des prestataires et les personnels en régie et de poursuivre le développement des clauses environnementales des marchés d'achats de produits, de matériels et de prestations.

L'hôpital numérique

De nombreux projets de dématérialisation sont en cours ou envisagés à moyen terme. La mise en œuvre progressive du projet d'hôpital numérique doit viser à réduire l'impact carbone de l'AP-HP, tout en maîtrisant l'impact environnemental généré par le déploiement des systèmes d'information fortement consommateurs d'électricité et producteurs de déchets.

Des initiatives ont déjà été prises. Leur impact sera mesuré : gestion dématérialisée du courrier, expérimentation de territoire de soins numérique, développement des dossiers médicaux entièrement dématérialisés, archivage électronique, optimisation des déplacements par recours aux visioconférences et au télétravail, par exemple.

La responsabilité sociale

La qualité de vie au travail est une condition fondamentale de la qualité durable de l'activité hospitalière. La prévention des risques professionnels est également un enjeu de santé publique. Levier de performance et de fidélisation des personnels, elle participe à la durabilité de l'employabilité dans un contexte de départ à la retraite plus tardif et au maintien en emploi des plus vulnérables.

L'AP-HP doit garantir des conditions d'accès à l'emploi, à la formation et de maintien dans l'emploi pour toutes les catégories y compris les plus fragiles. Elle doit garantir des conditions d'exercice professionnel dans le respect des valeurs républicaines d'égalité, de non-discrimination et de laïcité.

La formation et l'information de l'ensemble du personnel de l'AP-HP aux problématiques environnementales ainsi qu'à leurs déclinaisons dans le travail mais aussi dans leur sphère privée doivent également être une priorité d'action car cette problématique concerne tous les métiers de l'hôpital.

TROIS PROJETS TRANSVERSAUX EXEMPLAIRES

En plus de ces huit thématiques, trois projets transversaux ont été identifiés : « Hôpital Nord Durable », « siège exemplaire » et « la Pitié-Salpêtrière, un hôpital dans son écosystème ». Par ailleurs, l'intérêt de développer la recherche médicale dans ce domaine a été mis en évidence.

Un Hôpital Nord durable

Le projet d'Hôpital Nord ou Campus Nord, nouvel ensemble hospitalier et universitaire neuf, regroupant les actuels hôpitaux Bichat et Beaujon et la Faculté de médecine de Paris Diderot représente une réelle opportunité de repenser un hôpital à faible impact environnemental et durablement résilient. Le projet sera élaboré en prenant en compte cet objectif à chaque étape, tant pour la construction que pour le fonctionnement ultérieur de l'hôpital, pour les espaces soignants comme pour les espaces de recherche et d'enseignement.

Un siège exemplaire

Dans une démarche inspirée par celle conduite par l'Etat, avec l'élaboration du plan d'action pour une « administration exemplaire », l'AP-HP s'inscrit dans une dynamique de « siège exemplaire ». Il s'agira de réduire l'empreinte environnementale des activités du siège et d'y améliorer la qualité de vie au travail.

La Pitié-Salpêtrière, un hôpital dans son écosystème

La position urbaine stratégique de la Pitié-Salpêtrière représente un intérêt majeur pour y conduire une politique de développement durable, intégrée à son écosystème exceptionnel, à l'échelle de la cité hospitalière qu'elle constitue, de ses espaces extérieurs et de la diversité des activités proches : faculté de médecine, gare.

La recherche médicale en développement durable

Elle pourrait concerner l'impact de la dégradation de l'environnement sur notre santé associant les problématiques d'écologie médicamenteuses, et plus particulièrement des antibiotiques, et d'écologie infectieuse, avec lutte contre les infections nosocomiales, et contre les infections bactériennes multi-résistantes.

Un symposium [Qualité de l'air et santé](#) a été organisé en octobre 2015 par l'AP-HP, en lien avec la Ville de Paris.

⇒ En savoir plus : <http://www.aphp.fr/developpement-durable>

L'AP-HP participe au programme Streamer (2013-2017) relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments hospitaliers et financé par l'Union Européenne

En parallèle de la politique énergétique mise en place, l'AP-HP participe également au projet de recherche européen STREAMER dont l'objectif est de réduire, d'ici 10 ans, les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments hospitaliers (neufs ou rénovés) de 50% et ce grâce à la définition de lignes directrices, à l'utilisation d'outils innovants et du BIM (Building Information Modeling – modélisation des données du bâtiment).

Ce programme a été initié en septembre 2013 pour une durée de 4 ans. Il implique 19 partenaires publics et privés européens de tous horizons, (architectes, constructeurs, bureaux d'études, hôpitaux, organismes universitaires ou de recherche) répartis dans 7 pays (Allemagne, Angleterre, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Suède).

Ce projet est organisé en 10 axes de travail traitant de thématiques variées telles que la typologie des bâtiments efficaces énergétiquement ainsi que la classification des locaux, les technologies à utiliser pour optimiser l'efficacité énergétique, les calculs des principaux indicateurs clés de performance, l'interopérabilité des outils informatiques, la gestion de projet ou bien encore des cas démonstrateurs permettant d'utiliser et de valider les lignes directrices outils et logiciels produits par le consortium.

Ainsi, l'AP-HP, en tant que démonstrateur français du projet, organisera avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et Bouygues début 2017 (date restant à arrêter) une conférence de présentation du projet et des résultats obtenus.

Cette conférence sera l'occasion de découvrir l'approche innovante issue de réflexions croisées entre différents partenaires de cultures et de milieux professionnels variés ayant permis une discussion ouverte sur les technologies et les pratiques européennes de par les expériences de chacun.

Pour en savoir plus : <http://www.streamer-project.eu/Main.aspx?uri=1,2,3>

A l'occasion de la COP21, table ronde internationale le 3 décembre 2015 avec l'association Health Care Without Harm



Health Care Climate Leadership Roundtable

When
December 3, 2015 | 9 am

Co-Organizers
Health Care Without Harm
Assistance Publique Hôpitaux de Paris

About
Top health system officials from the US, Europe, Asia, Africa and Latin America are coming together during COP21 for a closed door meeting to discuss strategies to accelerate carbon footprint reduction in the health care sector, scale up climate leadership and build collective impact.

Location
Pitié-Salpêtrière Hospital
47-83 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

More information
alejandra@hcwh.org

Des représentants des principaux systèmes de santé venus du monde entier se retrouveront à la Pitié-Salpêtrière pour une journée d'échanges organisé par l'association Health Care Without Harm, le 3 décembre 2015.

Cette réunion sera l'occasion de discuter des stratégies à développer afin d'accélérer la réduction de l'empreinte carbone dans le secteur de la santé.

L'AP-HP officialisera son adhésion au Réseau Mondial d'Eco-Hôpitaux - RMEH, projet de l'association Health Care Without Harm, qui organise le Défi 2020 pour mobiliser le milieu de la santé partout dans le monde dans le but de protéger la santé publique des changements climatiques.

Pour plus d'information: alejandra@hcwh.org



A l'occasion de la COP21, conférence sur le changement climatique et la santé le 4 décembre 2015

Dans le cadre de la COP21, la Fédération Hospitalière de France - FHF, Health Care Without Harm et la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs – Fehap, organisent avec le soutien de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris – AP-HP, une conférence sur le changement climatique et la santé, à l'hôpital européen Georges Pompidou.

Cet événement réunira les responsables d'établissements de santé et médicosociaux français, ainsi que des représentants d'établissements venus d'Europe, des États-Unis, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. La journée aura lieu parallèlement aux négociations de la Conférence des Nations Unies sur le climat. Les participants mettront en avant leurs stratégies en matière de réduction de leur empreinte carbone et de leadership dans la promotion de politiques qui protègent la santé publique face au changement climatique.

Pour accéder au programme de l'événement, [cliquez ici](#)

Pour plus d'information: conferenceclimat@hcwh.org

A propos de l'AP-HP et chiffres-clés

L'AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension européenne mondialement reconnu.

Ses 39 hôpitaux accueillent chaque année 7 millions de personnes malades : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile.

Elle assure un service public de santé pour tous, 24h/24, et c'est pour elle à la fois un devoir et une fierté.

L'AP-HP est le premier employeur d'Ile de-France : 95 000 personnes – médecins, chercheurs, paramédicaux, personnels administratifs et ouvriers – y travaillent.

Pour en savoir plus : www.aphp.fr

Chiffres clés

Patrimoine immobilier : 3,4 millions de m² SDPC, 730 bâtiments

En 2014 :

- Consommation d'électricité : 467 GWh
- Consommation de gaz et de chauffage urbain : 553 GWh PCI
- Consommation d'eau : 4,1 millions de m³

1400 véhicules carbonés